

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2015**

**Présents** : Christian PAILLOUX, Maria SENECAIRE, Odile VELLET, Guy GALLAIS, Patrice LEBOUCHARD, Gérard GUITTARD, Anne-Sophie BAGE, Julien ADAMI, Thierry VALLEIX, Sylvie BURLLOT, Maité BARBECOT, Jean-Luc MIOCHE, Arnaud LAPRA, Marie-Paule CHAZAL, Aurore PALLOT.

**Secrétaire de séance** : Sylvie BURLLOT

### **Ordre du jour** :

- 1) Approbation des Comptes administratif et de Gestion (Commune et CCAS) 2014
- 2) Affectation des résultats 2014 Commune et CCAS
- 3) Débat d'orientations budgétaires 2015
- 4) Informations divers

### **1) Approbation des Comptes administratif et de Gestion (Commune et CCAS) 2014**

#### **Présentation et vote des Comptes Administratifs :**

Marie-Paule CHAZAL présente les comptes administratifs 2014 de la Commune et du CCAS. Monsieur le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur Guy GALLAIS, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT.

#### ➤ **Compte Administratif Commune 2014 :**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, adopte le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2014 arrêté comme suit

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses	-595 233.78 €
Recettes	683 672.43 €
<b>Résultat excédentaire</b>	<b>88 438.65</b>
<b>Section d'Investissement:</b>	
Dépenses	-633 179.22 €
Recettes	476 736.44
Reste à recevoir	125 412.00
Reste à réaliser	- 99 904.00
<b>Résultat déficitaire</b>	<b>-130 934.78</b>

#### ➤ **Affectation du résultat du compte administratif commune 2014**

Au compte 1068 affectation obligatoire de 88 438.65 pour couvrir une partie du déficit de 130 934.78 €.

Le Conseil Municipal adopte l'affectation du résultat 2014 comme suit :

- Couverture du déficit d'investissement au compte 1068 : 88 438.65 €
- Excédent reporté de fonctionnement au compte 002 : 0 €

#### ➤ **Compte administratif du CCAS 2014 :**

Après avoir délibéré, les membres du CCAS, à l'unanimité, adoptent le Compte Administratif du CCAS de l'exercice 2014 arrêté comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	
Dépenses	-7 773.47 €
Recettes	11 548.21
<b>Résultat excédentaire</b>	<b>3 774.74 €</b>
<b>Section d'Investissement:</b>	
Dépenses	-1 261.32 €
Recettes	0.00 €
<b>Résultat déficitaire</b>	<b>-1 261.32 €</b>

➤ **Affectation du résultat du compte administratif CCAS 2014**

Au compte 1068 affectation obligatoire de 1 261.32 € pour couvrir le déficit.

Le Conseil Municipal adopte l'affectation du résultat 2014 comme suit :

- Couverture du déficit d'investissement au compte 1068 : 1 261.32 €.
- Excédent reporté de fonctionnement au compte 002 : 2 513.42 €

**2) Comptes de gestion de la commune et du ccas de la trésorerie (hélios).**

Les comptes de gestion de la Trésorerie sont identiques aux comptes administratifs de la commune et du CCAS.

Il est procédé au vote des comptes de gestion de la commune et du CCAS en l'absence de Monsieur le Maire.

**Les comptes de gestion de la commune et du CCAS sont adoptés à l'unanimité.**

**3) Débat d'Orientations Budgétaires :**

Marie-Paule CHAZAL présente le Budget Prévisionnel pour 2015 en fonctionnement et en investissement, résultat du travail réalisé en commission finances.

Les documents de travail présentés s'élèvent à :

- 634 193 € en dépenses de fonctionnement et 620 856 € en recettes, soit un déficit de 13 337 €
- 883 397 € en dépenses d'investissement : nécessité d'un emprunt d'équilibre de 390 405 € ;

Le débat s'instaure autour des points suivants :

- Dépenses de télécom internet : la commune est concernée par une multitude de contrats, il semble nécessaire de faire un point afin de rationaliser les dépenses.
- 5 000 € sont budgétés concernant les deux postes en CDD recrutés pour mener à bien le recensement de la population (durée un mois).

Christian précise que le résultat provisoire est de 98% de réponses aux questionnaires avec 1157 habitants recensés, sans les « non pris en compte », à savoir les internes du collège. L'INSEE doit préciser prochainement si les 50 internes du Collège entrent dans la population communale considérée dans le cadre du

versement des dotations d'Etat (le résultat du présent RGP ne sera pris en considération qu'à compter de 2018).

- Dépenses liées au SIVOS et aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires des nouveaux rythmes de l'école) : + 12 000 € (en 2014 seul un trimestre avait été budgété).  
Pour rappel, les TAP s'élèvent à 25 000 € environ pour une année pleine (répartition par commune au prorata du nombre d'enfants inscrits à l'école, soit environ 70 % pour St Saturnin). Le fonds d'amorçage attribué par l'Etat (50€/enfant) sera renouvelé en 2015-2016. Mais il est versé très tardivement (pour le dernier trimestre 2014, 30% ont été versés, le reliquat sera perçu en juin 2015, ce qui induit des problèmes de trésorerie. Idem pour l'aide de la CAF (0,50 €/heure/enfant en TAP). La mise en place des TAP donne entière satisfaction de la part des enfants, des familles et de l'équipe enseignante.  
Le budget de la commune versé au SIVOS est très conséquent. Il serait nécessaire de communiquer davantage sur le budget du SIVOS et ses différents postes (personnel ATSEM, fonctionnement de l'école, fonctionnement de la cantine, périscolaire etc...). D'autre part, la fréquentation du CLSH est en baisse sur certains créneaux (mercredis midis et après-midi). Une évaluation est en cours pour réorienter le fonctionnement. Il est également souligné que, malgré les efforts de rationalité et de gestion du CLSH, il est nécessaire de se reposer la question de la gratuité des TAP. Par ailleurs, se pose la question du mode de gestion de cette association, entièrement assurée par des bénévoles.
- Les modalités d'aides du CCAS pour la cantine des familles ont été modifiées. Désormais l'aide est attribuée en amont, selon quotient familial, et les familles n'ont plus à faire l'avance de la totalité du prix du repas. Cela représente une dépense supplémentaire pour le budget communal, mais des impayés de cantine réduits pour le SIVOS.
- Attribution de compensation (de la CC à la commune) : une réévaluation sera demandée par Christian auprès de la CC (c'est possible une fois par mandat).
- Marie Paule souhaiterait que soit renégocié l'emprunt de la Grange de Mai (taux 5%).

Elle apporte ensuite les commentaires suivants :

- **Des recettes en moins:**
  - 12 200 € de DGF (et ce n'est pas fini...)
  - De l'ordre de 20 000 € d'excédent antérieur reporté que l'on n'a pas en 2015
- **Des charges en plus:**
  - 9 000 € de réparation des jeux du parc
  - 5 000 € pour réparation des eaux pluviales au cas où
  - 12 000 € SIVOS / TAP
  - 3 500 € Contribution aux actes d'urbanisme

Soit un manque de 61 700 €

- L'excédent de fonctionnement doit couvrir la totalité des remboursements de capital de l'exercice:
- 12 500 € pour équilibrer le budget de fonctionnement
- Et 55 000 € pour rembourser le capital
- Soit au total 67 500 € de financement supplémentaire

Le seul moyen : le recours à l'impôt

- Les impôts communaux n'ont pas augmenté depuis 2004 (voir tableaux ci-après). Evolution des taux de St Saturnin et comparaison avec les taux des communes voisines.

Taxe	1998	1999	2000	2001	201								
TH	8,81%	8,81%	8,81%	8,81%	8,8								
TFPB	14,84%	14,84%	14,84%	14,84%	14,8								
TFPNB	88,33%	88,33%	88,33%	88,33%	88,3								

	TH	TFB	TFNB
AYDAT	14,60%	19,89%	123,25%
CHANONAT	12,50%	17,50%	69,50%
COURNOLS	9,98%	11,55%	100,80%
LE CREST	12,92%	17,16%	73,39%
OLLOIX	9,12%	16,20%	132,30%
ST AMANT-TALLENDE	13,42%	21,93%	83,39%
SAINT-SANDOUX	15,34%	20,31%	107,63%
<b>SAINT-SATURNIN</b>	<b>10,01%</b>	<b>16,87%</b>	<b>100,38%</b>
SAULZET-LE-FROID	8,93%	12,35%	72,27%
TALLENDE	14,00%	18,50%	83,32%
LE VERNET-STE-MARGURITE	11,23%	13,37%	72,50%
CC LES CHEIRES	10,25%	1,69%	13,54%

Plusieurs propositions sont avancées : augmentation progressive chaque année ou une augmentation franche en 2015 pour ne pas avoir à y revenir (l'évolution du coût de la vie est quant à elle prise en compte par l'évolution des bases d'imposition, décidée par l'Etat). Il est également proposé d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement, payée par les pétitionnaires de Permis de construire et de Demandes Préalables de travaux. Il s'agirait ainsi de compenser le coût de l'instruction des actes d'urbanisme qui ne sera plus assurée gratuitement par l'Etat à compter de juillet 2015, ce qui engendre une charge estimée à 7 000 € pour une année pleine.

Marie-Paule nous présente les simulations d'augmentation des taux et les recettes à attendre (travail de M. Marion Berthe, receveur).

TH	10.01	10.67	11.34	<b>11.67</b>	<b>11,97</b>
TFB	16.87	17.98	19.12	<b>19.66</b>	<b>20,17</b>
TFNB	100.38	107.01	113.76	<b>116.98</b>	<b>120,01</b>
Produit fiscal attendu (€)	311 993	332 593	353 593	<b>363 593</b>	<b>373 048</b>
Ressource supplémentaire (€)		+ 20 600	+41 600	<b>+51 600</b>	<b>+61 055</b>
Augmentation en % des impôts locaux par foyer	9 cas étudiés représentatifs de toute situation	1.39 – 2.68 – 2.63 2.70 – 2.65 – 2.17 2.59 – <b>3.81</b> – <b>6.03</b>	4.12 – 5.41 – 5.32 5.45 – 5.35 – 4.39 5.23- <b>7.68</b> – <b>8.93</b>	<b>5.43-6.73-6.62-</b> <b>6.78-6.66-5.45-</b> <b>6.51-9.58-10.33</b>	<b>7,78 – 7,77- 11,3</b> <b>– 7,62 – 7,68 –</b> <b>8,03 – 6,11 –</b> <b>7,65 – 7,45 –</b> <b>11,33</b>

Il est décidé de faire remonter les propositions de chacun sur les économies possibles et de réunir à nouveau la commission finances sur la base du budget retravaillé. Le vote définitif pourrait ainsi avoir lieu lors du CM du 14 mars.

#### 4) Informations diverses

##### **Demandes de cotisations pour les associations :**

- Femmes élues du Puy-de-Dôme
- Villes et Pays d'art et d'histoire

A l'unanimité, il est décidé de ne pas renouveler ces cotisations.

**Rencontre 2015 des St Saturnin** : Elle a lieu le week-end de l'Ascension dans le Maine et Loire. Patrice et Gérard représenteront le Conseil Municipal.

**Assemblée Générale de l'Assoc des Plus beaux Villages de France** : les 10 11 12 avril dans les Pyrénées Orientales. Patrice se propose pour s'y rendre.

La séance est levée à 12h.